

**GUICHET NUMERIQUE
DES AUTORISATIONS
D'URBANISME**



**Guide
d'Utilisation**

SOMMAIRE

1- Création de compte

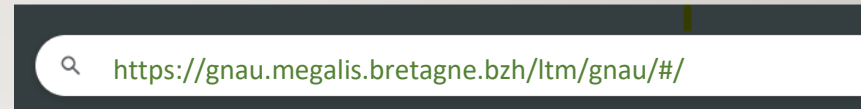
2- Saisie CERFA

3- Complétude d'un dossier

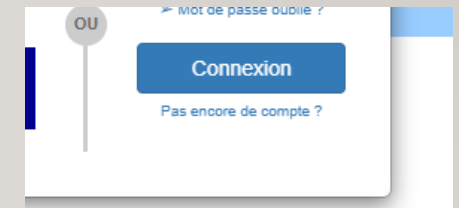
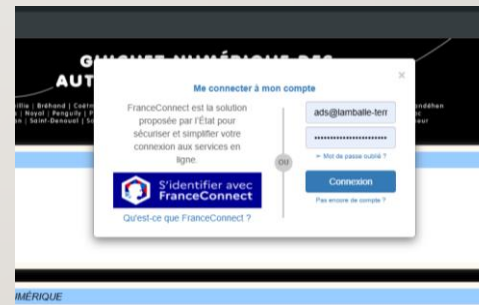
4- Comment récupérer mon arrêté sur le portail

I- Création de compte

1- Je saisis l'adresse du portail ou je clique sur le lien indiqué sur le site internet de ma commune



2- Je crée mon compte via France Connect
OU je clique sur [Pas encore de compte](#)

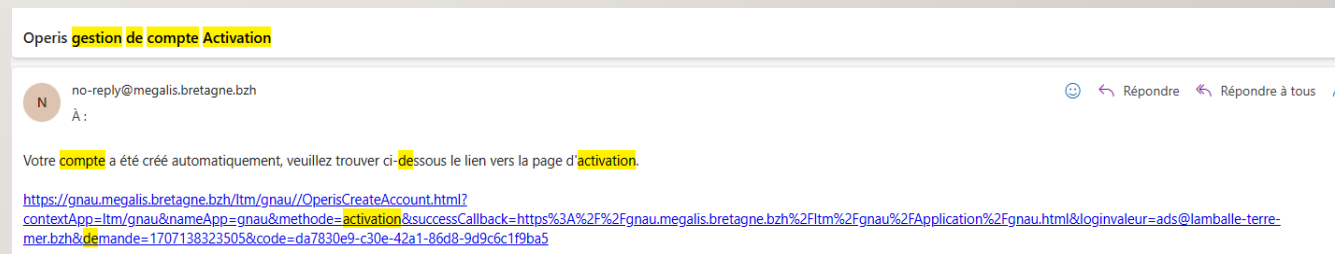


3- Je renseigne une adresse mail valide et un mot de passe

The screenshot shows a two-column form for creating an account. The left column is titled 'Créer mon compte avec FranceConnect' and includes a logo and a link for more information. The right column is titled 'Créer mon compte personnel' and contains several input fields: 'Votre adresse électronique' (with 'nom@exemple.fr' entered), 'Confirmez votre adresse électronique', 'Choisissez un mot de passe', and 'Confirmez votre mot de passe'. Below these fields are a CAPTCHA image showing the text 'abpp5' and a checkbox for 'J'accepte les conditions générales d'utilisation'. At the bottom right are two buttons: 'ANNULER' and 'CREER MON COMPTE PERSONNEL'.

4- Je reçois un mail d'activation à l'adresse renseignée et je clique sur le lien joint dans le mail

(émetteur : *no-reply@megalys.bretagne.bzh*)



5- Je saisis les informations demandées et je clique sur Enregistrer mes modifications après chaque étape

Utilisateur

Informations personnelles

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Civilité*

Nom*

Prénom*

Type de compte Particulier Personne morale

Date de naissance*

Lieu de naissance*

Département de naissance*

Pays de naissance*

[Enregistrer mes informations](#)

Coordonnées

Téléphone

Téléphone fixe

Téléphone mobile

Adresse

Número de voie

Nom de la voie

Complément d'adresse

Localité

Code postal

Boîte postale

Cedex

[Enregistrer mes coordonnées](#)



Mon compte est créé



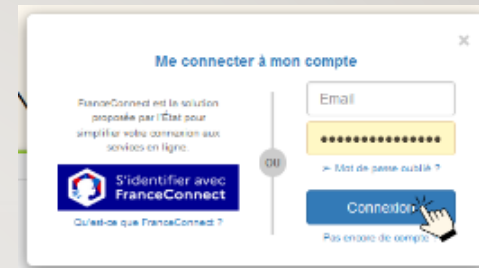
Je clique sur le bouton retour (en bas à droite) pour revenir sur la page d'accueil.

Contact

RETOUR

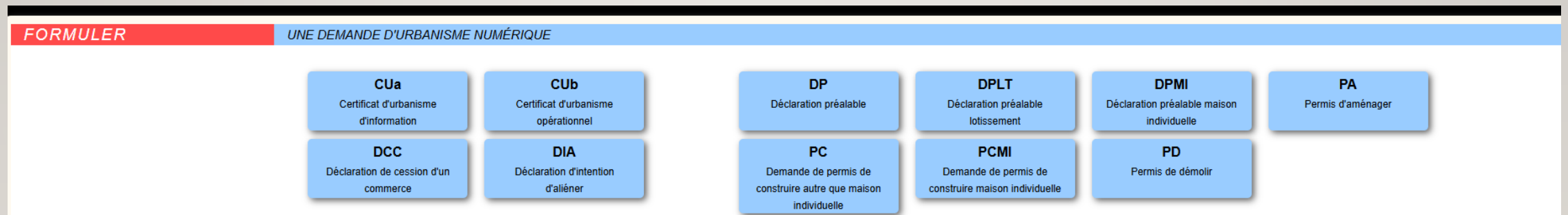
2- Saisie CERFA

1- Je me connecte avec mes identifiants
(adresse mail et mot de passe)



The screenshot shows a login window titled "Me connecter à mon compte". It features a text box for "Email" and a password field with masked characters. Below the password field is a link for "Mot de passe oublié?". A blue "Connexion" button is visible, with a hand cursor over it. To the left, there is a "OU" separator and a "S'identifier avec FranceConnect" button. A small "FranceConnect" logo is also present.

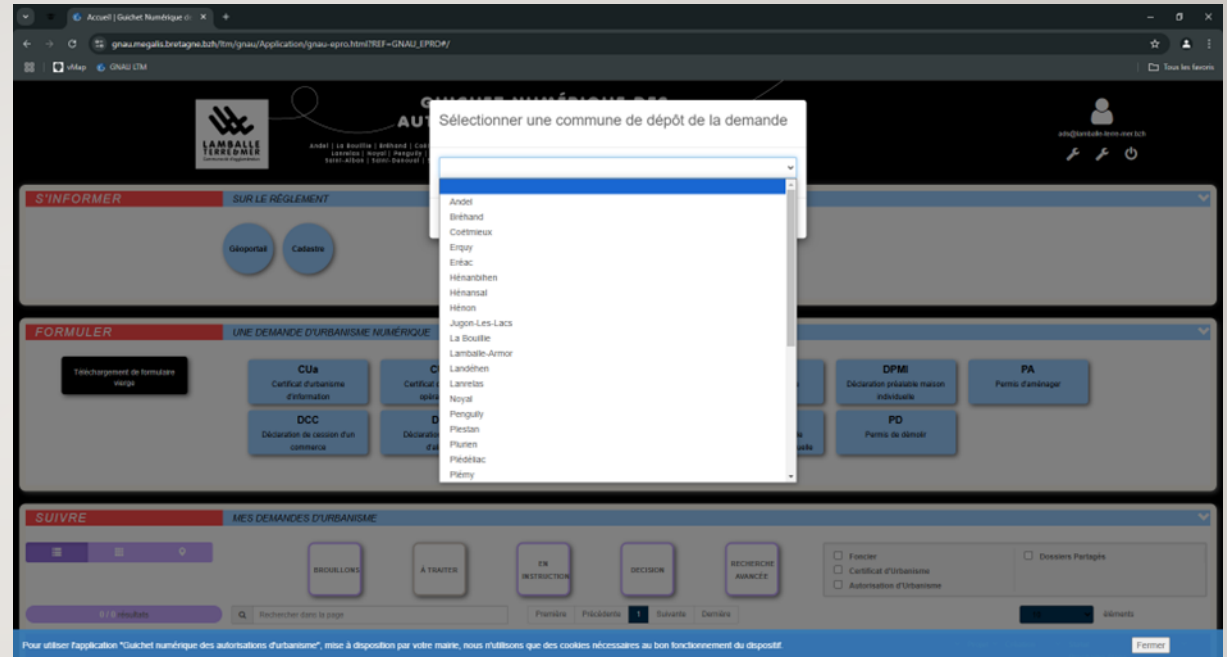
2- Je sélectionne le type de demande qui
me concerne



The screenshot shows a web interface for selecting a type of urban planning request. At the top, there is a red bar with the word "FORMULER" and a blue bar with the text "UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE". Below this, there are several blue buttons arranged in two rows, each representing a different type of request:

- CUa**: Certificat d'urbanisme d'information
- CUb**: Certificat d'urbanisme opérationnel
- DCC**: Déclaration de cession d'un commerce
- DIA**: Déclaration d'intention d'aliéner
- DP**: Déclaration préalable
- PC**: Demande de permis de construire autre que maison individuelle
- DPLT**: Déclaration préalable lotissement
- PCMI**: Demande de permis de construire maison individuelle
- DPMI**: Déclaration préalable maison individuelle
- PD**: Permis de démolir
- PA**: Permis d'aménager

3- Je sélectionne la commune du projet dans le menu déroulant



4- Je saisis les informations demandées en déroulant les pages du CERFA

- ❖ Vous pouvez vérifier la saisie afin de voir les erreurs à corriger en appuyant sur « Vérifier ma saisie »

ACTUALISER LES ERREURS FERMER LA VÉRIFICATION

Début ← 3 sur 21 → Fin

Erreur(s) à corriger 14

- Localisation du terrain : voie ou lieu-dit obligatoire. (T3a)
- Localisation du terrain : localité obligatoire. (T5a)
- Vous devez préciser au moins un aménagement ou une construction pour votre projet. (T6a)
- Références cadastrales / fiche complémentaire : superficie de la parcelle obligatoire. (T10a)
- Paragraphe 3.2 : détenez-vous un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Réponse obligatoire. (T11d)
- Paragraphe 3.2 : le terrain est-il situé dans un lotissement ? Réponse obligatoire. (T12d)
- Paragraphe 3.2 : le terrain est-il situé dans une ZAC ? Réponse obligatoire. (T13d)
- Paragraphe 3.2 : le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain ? Réponse obligatoire. (T14d)
- Paragraphe 3.2 : le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial ? Réponse obligatoire. (T15d)
- Paragraphe 3.2 : le terrain est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National ? Réponse obligatoire. (T16d)
- Engagement : date obligatoire (format attendu : jjmmaaaa). (E1a)
- Engagement : lieu obligatoire. (E2a)
- Engagement : veuillez saisir votre nom et votre prénom dans le cadre signature. (E3c)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 13404*09

Déclaration préalable Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703. Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage, ...) de faible importance soumis à simple déclaration.
- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante, ...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration^[1]

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD/AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D	P			
Dpt	Commune	Année	N° de dossier	

La présente demande a été reçue à la mairie le

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National

1 Identité du déclarant^[2]

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom Prénom
DUPOINT Martin

Date et lieu de naissance : Date : 1 2 / 1 2 / 1 9 9 2
Commune : Saint-brieuc
Département : 0 2 2 Pays : France

[1] À compter du 1^{er} janvier 2016, le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous-destinations d'une même destination prévus à l'article R. 151-25 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de formulaire à remplir dans ce cas.
[2] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1 / 19

IMPORTER LE DOSSIER EXPORTER LE DOSSIER
VÉRIFIER MA SAISIE SAUVEGARDER
TRANSMETTRE MA DEMANDE RETOUR

Il est possible d'importer un CERFA prérempli (pdf) directement dans le guichet. Pour ce faire, il suffit de cliquer sur l'onglet **Importer dossier**.

5- Je vérifie que j'ai bien déposé toutes les pièces à fournir et que j'ai bien vérifié toutes les informations nécessaires au dépôt de mon dossier

⚠ Pièce(s) à fournir 1

Vérifiez bien les pièces facultatives à fournir. Au besoin, contactez le service instructeur de votre mairie avant transmission de votre demande. (P4x)

⚠ Information(s) à vérifier 5

Références cadastrales / fiche complémentaire : pas de section de la parcelle saisie. (T8a) ➡

Références cadastrales / fiche complémentaire : numéro de la parcelle obligatoire. (T8a) ➡

Paragraphe 6 : aucune information pour l'application d'une législation connexe. (X1b) ➡

Saisie exclusive dans un tableau des surfaces 5.3 ou 5.4 (W1b) ➡

Paragraphe 7 : aucune indication concernant la participation pour voirie et réseaux. (V1d) ➡

6- Je coche les pièces sur le bordereau nécessaires au dépôt de mon dossier

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable
Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe. Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre déclaration, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de déclaration et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme. Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée. Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir deux dossiers complets dans le cas général. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si votre projet est situé dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...²¹). Chaque dossier doit comprendre un exemplaire du formulaire de déclaration accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 a) du code de l'urbanisme]. En outre, deux ou cinq exemplaires supplémentaires des pièces DP1, DP2, DP3 et DP10, doivent être fournis, quand ces pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande, afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 et A. 441-9 du code de l'urbanisme].

⚠ Toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

2 Pièces complémentaires

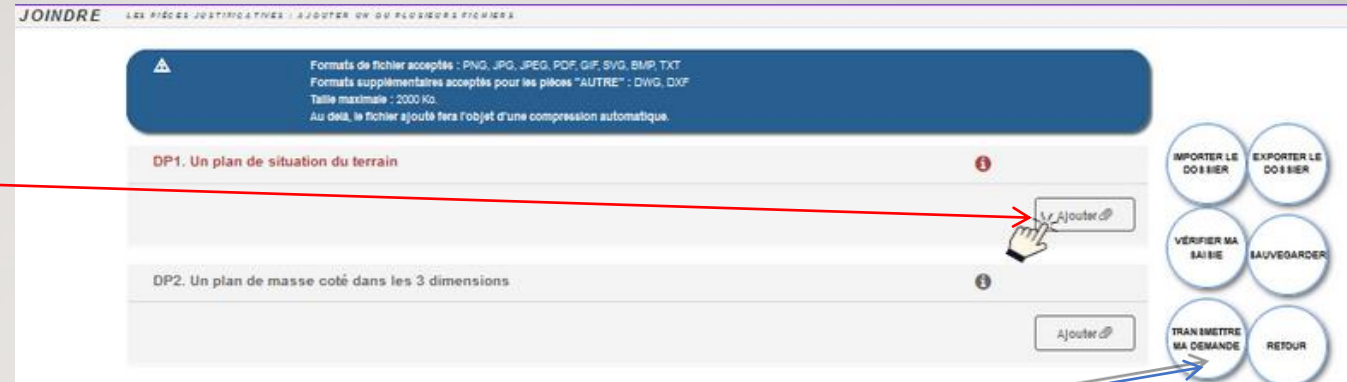
① À joindre si votre projet porte sur des constructions

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R.431-10 b) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

[21] Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

13 / 19

- ❖ Joindre les pièces de votre dossier en cliquant sur « Ajouter » et en respectant le format de fichier accepté (JPEG, PDF, PNG)



7- Je clique sur l'onglet « Transmettre ma demande » et je reçois instantanément un Accusé d'Enregistrement sur ma boîte mail.



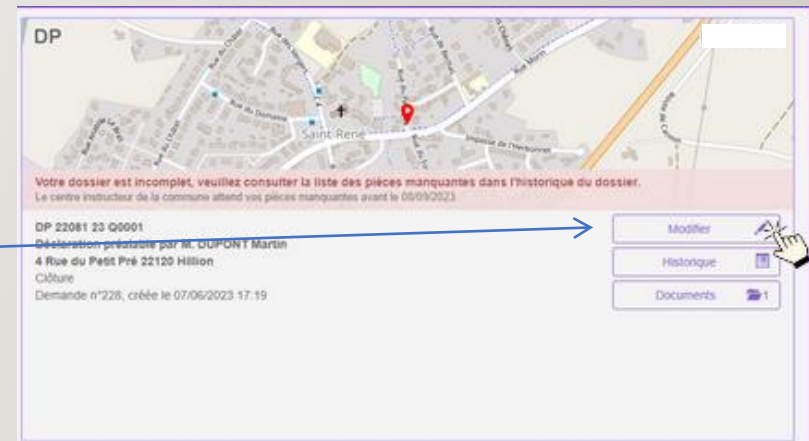
Mon dossier est transmis au service instructeur

3- Complétude d'un dossier

1- Je vérifie ma boîte mail dans l'hypothèse où le service instructeur m'informe de la nécessité de déposer une pièce et/ou information manquante

2- Je me connecte sur mon espace personnel

3- Je sélectionne mon dossier qui a fait l'objet d'une demande de pièce manquante et je clique sur « Modifier »



4- Je consulte le courrier d'incomplet en cliquant sur l'icône Document



5- Je dépose les pièces demandées en les important dans le Guichet en cliquant sur Ajouter

6- Je finalise ma démarche en cliquant sur l'onglet « Transmettre ma demande ».
Je reçois alors un message sur ma boîte mail mentionnant un accusé d'enregistrement électronique



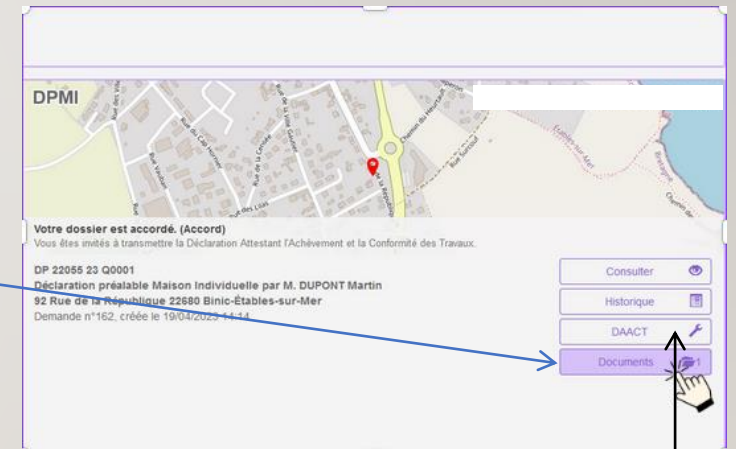
*La ou les pièces demandée(s) est/sont alors transmise(s)
au service instructeur pour traitement et analyse*

4- Comment récupérer mon arrêté sur le portail

1- Je vérifie ma boîte mail dans le cas où le service instructeur m'informe que mon dossier a été instruit et qu'une décision est prise.

2- Je me connecte à mon espace personnel avec mes identifiants et mot de passe.

3- Je sélectionne mon dossier et je clique sur l'icône document.



4- Je consulte mon arrêté et/ou je le télécharge.



5- Je peux également déposer sur le guichet ma DOC et/ou ma DAACT, en cliquant sur l'icône correspondant.



LAMBALLE
TERRE & MER

Communauté d'agglomération

Pour plus d'information,
vous pouvez contacter le
service urbanisme de votre
commune

